

être d'aucune utilité. En vérité, la dépense dont il s'agit ici n'a pas de raison d'être.

M. GOOD: Il y a quelque temps, je me suis nettement prononcé en faveur de la présente résolution, mais, eu égard aux objections de mon très honorable ami (M. Meighen) et aux commentaires que vient de faire le représentant de Saskatoon (M. Evans), je juge utile d'ajouter quelques mots à ce que j'ai déjà dit. Je considère que le bureau consultatif sera utile — mon avis n'est peut-être partagé que par un petit nombre — surtout en ce qu'il abordera l'étude du régime actuel des impôts ou de celui qui sera peut-être établi plus tard, et qu'il s'emploiera à concevoir un système moins accablant que celui qui prévaut en ce moment, un système qui soit plus acceptable à l'industrie en général. A deux reprises, on s'en souvient, j'ai cherché à faire comprendre à la Chambre que le régime d'impôt absolument juste et parfait est celui qui porte sur la propriété foncière. C'est un sujet que le bureau consultatif mettrait à l'étude, j'imagine. Bien que je sois autant que tout autre contre les dépenses inutiles, je considère que le moment est venu de charger une commission de faire des investigations sur ce sujet-là. J'appuie la proposition parce que la commission ne devra pas s'occuper de remanier les droits, mais, si je suis bien renseigné, se confiera aux questions fondamentales de l'imposition — par exemple, si oui ou non le système du tarif est préférable à quelque autre mode de contribution.

Je ferai observer à mon très honorable ami (M. Meighen) que si cette commission est composée de membres des plus capables, elle aura pour résultat la disposition totale, ou presque, des commissions douanières et de tarif. J'ai toujours regardé ce bel édifice en face du Château Laurier comme un énorme gaspillage d'argent, avec l'usage que l'on en fait aujourd'hui, parce qu'il est occupé par de nombreux fonctionnaires qui travaillent laborieusement à percevoir un revenu en vertu d'un système défectueux, j'espère que cet édifice sera affecté à d'autres fins entièrement, quand tout notre rouage douanier aura été mis de côté. Je suppose que cela prendra quelque temps et que je ne dois pas être trop confiant. Mais je vois cette proposition d'un bon œil parce que j'ai au moins quelque espérance que le Gouvernement nommera des hommes d'élite dans cette commission. Le ministre a dit, qu'il suggérerait trois noms.

L'hon. M. BUREAU: C'est l'une des dispositions du projet de loi!

M. GOOD: Il m'est venu à l'idée, lorsque le ministre a fait cette déclaration, que nous

pourrions nommer un représentant des percepteurs des impôts, un représentant des contribuables et un économiste, qui a étudié la question au point de vue de l'économie politique. Alors vous aurez une commission bien constituée. Ce n'est qu'une suggestion à laquelle j'ai songé tout à coup. Il vaudrait peut-être mieux que cette commission fût formée autrement, j'espère sincèrement que mon honorable ami de Saskatoon retirera son objection, du moins jusqu'à ce que nous ayons discuté le bill davantage.

L'hon. M. MANION: J'ai exprimé quelques opinions avant l'arrivée du premier ministre, mais je dois avouer qu'il a donné une interprétation différente à toute la proposition. Je croyais qu'il était entendu que ce ne serait qu'une commission du tarif. Le premier ministre dit qu'elle sera chargée de se renseigner sur les diverses méthodes d'imposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je appeler l'attention de mon honorable ami sur un paragraphe du discours du trône qui se rapporte à ce sujet même. Le voici:

Il sera présenté une loi prescrivant la fusion, sous un seul administrateur, des services de perception du revenu de l'Etat. Il est proposé également de constituer un conseil qui étudiera et approfondira les divers modes de taxation dans le but de simplifier et de perfectionner le système actuel.

L'objet de ce bill est de mettre cette promesse à exécution.

L'hon. M. MANION: J'avais oublié le discours du trône. J'en avais conclu, comme la plupart des honorables députés, je crois, avant d'entendre le premier ministre, que ce serait une commission consultative au sujet du tarif et autres formes de contribution. Bien que je n'abonde peut-être pas tout à fait dans le sens de mon très honorable ami, à ce sujet, j'ai depuis longtemps pensé que ce serait une excellente chose, quel que soit le gouvernement au pouvoir, qu'une commission du tarif donnât son avis sur une imposition plus ou moins élevée des marchandises. Cependant, je ne comprends pas qu'on nomme une commission permanente. Ce serait peut-être raisonnable d'en créer une pour cinq ou six mois pour s'enquérir des systèmes d'imposition dans divers pays, mais une nomination permanente me semble inutile.

L'hon. M. BUREAU: Je viens d'expliquer que la durée de la commission serait déterminée par un décret.

L'hon. M. MANION: Je n'ai pas entendu cette explication. La durée devrait être fort limitée, six mois au plus. Je ne vois certainement pas la raison d'une commission